

Fiche de renseignements 2008/2009

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone
Fixe : _____ Portable : _____

Email : _____

Profession : _____ Employeur : _____

Niveau de squash *:

débutant	confirmé	classé
----------	----------	--------

Licence *:

Loisirs	Compétition
---------	-------------

Autorisez vous la divulgation de vos coordonnées à nos partenaires *:

Oui

Non

Badge numéro **: _____

* Cocher la case souhaitée

** A remplir par EAC squash

Pièces à fournir :

- 2 photos format 3,5 x 3,5 cm
- 1 chèque de 20 € en caution pour le badge
- 1 certificat médical d'aptitude au squash
- 1 chèque de : - 100 €
 - 80 € pour les comités d'entreprise (minimum 5 personnes)
 - 70 € pour les - 18 ans ou étudiants

Attention, l'inscription ne sera acceptée que lorsque tous ces éléments nous seront fournis.

Inscription prise par.....le.....

Règlement intérieur

Art 1 - ACCES:

1.1 Les locaux sont uniquement réservés à la pratique du squash.

1.2 Seules les personnes adhérentes à l'EAC Squash et à jour de leur cotisation sont autorisées à jouer. Toutefois, chaque adhérent(e) peut venir avec un invité extérieur, ceci uniquement une fois par mois et sous son entière responsabilité.

1.3 Toute utilisation frauduleuse des courts entraîne la radiation immédiate et l'interdiction définitive d'accéder aux courts.

1.4 Tout(e) adhérent(e) doit être mesure de justifier son adhésion à toutes les personnes responsables du bureau ou à un(e) autre adhérent(e) (Cf. art. 3.5).

Art 2 – INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS :

2.1 Seule la pratique du squash, avec un équipement adapté, est autorisée dans l'enceinte de l'EAC squash.

2.2 Une tenue correcte et adaptée à la pratique du squash est exigée.

2.3 Seules les chaussures à semelles non marquantes et réservées à la pratique d'un sport en salle sur parquet sont autorisées.

2.4 En cas de non respect du 2.3, sur simple constatation, l'adhérent(e) recevra un rappel du présent règlement. Toute récidive entraînera la radiation immédiate et l'interdiction définitive d'accéder aux courts.

2.5 En cas de dégradation accidentelle, tout(e) adhérent(e) s'engage à prévenir un des membres du bureau.

Art 3 RESERVATIONS :

3.1 Des tableaux (stockage et réservation) avec badge à clé sont mis à la disposition des adhérent(e)s.

3.2 Un badge et une clé sont remis à chaque adhérent contre une caution de 20€.

3.3 Le badge et la clé doivent être restitués au plus tard le 15 septembre 2007 sous peine d'encaissement de la caution par l'EAC squash.

3.4 En cas de perte de la clé ou du badge, l'EAC squash percevra la caution.

3.5 Les badges ne doivent pas sortir de l'enceinte de l'EAC squash ; chaque adhérent(e) doit le laisser soit dans le tableau de stockage prévu soit sur un des tableaux de réservation.

3.6 Les adhérent(e)s sont prié(e)s de respecter les horaires des tableaux de réservation et de libérer le court à l'heure finie. Si le court reste libre, les joueurs ont la possibilité de poursuivre leur partie. Tout retard de plus de 10 minutes entraîne une annulation de la réservation et le cours est considéré libre

Prénom et Nom :

Date :

Signature :